



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 novembre 2010 — N° 156

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant la Journée de la solidarité sous le thème de l'eau.

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration concernant le centre Durocher.

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de la Maison des femmes sourdes de Montréal.

M. Robert (Prévost) fait une déclaration concernant Les Grands Prix de la culture des Laurentides.

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner la présence de membres de la communauté chrétienne de Beauce-Nord.

17 novembre 2010

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration concernant la Journée nationale du souvenir des victimes de la route.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration sur le sujet suivant : Une leçon honorable de l'affaire Michaud.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant la reconnaissance reçue par le TechnoCentre éolien lors du gala de la Canadian Wind Energy Association.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant « Lire et faire lire » du Centre d'action bénévole d'Iberville.

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de la maladie pulmonaire obstructive chronique.

À 9 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 28 octobre, les 2, 3, 4, 9 et 16 novembre 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1883-20101117)

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 16 novembre, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 132, Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1884-20101117)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Beaudoin (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 123 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1885-20101117)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

17 novembre 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, dépose :

L'organigramme du ministère de la santé et des services sociaux et de ses agences.

(Dépôt n° 1886-20101117)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boucher (Johnson), conjointement avec Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, M. Grondin (Beauce-Nord) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 30 ans de vie parlementaire du député de Brome-Missisquoi.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, conjointement avec M. Gauvreau (Groulx), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltre) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine des Centres jeunesse qui se déroule cette année du 14 au 20 novembre, sous le thème Contribuer à faire briller sa vie;

QU'elle rappelle à tous l'importance de s'engager auprès des jeunes, considérant que la protection de la jeunesse est une responsabilité collective et enfin, qu'elle souligne le travail des intervenants qui œuvrent auprès de ces jeunes.

17 novembre 2010

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 125, Loi facilitant les dons d'organes et de tissus, procède à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières, le 24 novembre 2010, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Régie de l'assurance maladie du Québec
Québec-Transplant
Chambre des notaires
Fédération des médecins spécialistes

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 113, Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre et de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 126, Loi resserrant l’encadrement des services de garde éducatifs à l’enfance.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité se réunira en séance de travail afin de rencontrer M^e Margaret Dore.
- la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles se réunira afin de tenir des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières relatives à l’étude de la pétition sur le traitement des animaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 123 est adopté.

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 123 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 12 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bergeron (Verchères) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige la tenue d'une enquête publique et indépendante sur l'ensemble de l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques.

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 37 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 7 minutes 42 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 47 minutes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, M. St-Arnaud (Chambly) retire certains propos non parlementaires.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme St-Amand (Trois-Rivières) dépose :

Un extrait de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

(Dépôt n° 1887-20101117)

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

17 novembre 2010

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **124** en annexe)

Pour : **48** Contre : **58** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. MacMillan, ministre délégué aux Transports, propose que le principe du projet de loi n° 121, Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Girard (Gouin).

À 18 h 01, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 novembre 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bergeron (Verchères) :

(Vote n° 124)

POUR - 48

Beaudoin (Rosemont)	Doyer	Lemay	Roy
Beaudoin (Mirabel)	Drainville	Malavoy	Simard
Bédard	Dufour	Marceau	(Richelieu)
Bergeron	Ferland	Marois	St-Arnaud
Blanchet	Gaudreault (Jonquière)	McKay	Traversy
Bonnardel	Gauvreau	Ouellet	Tremblay
Boucher	Girard	Pagé	Trottier
Bouillé	Grondin	Pelletier	Turcotte
Champagne	Hivon	(Rimouski)	Villeneuve
Charette	Khadir	Picard	
Cloutier	Kotto	Pinard	
Cousineau	Lapointe	Poirier	
Curzi	Leclair	Richard	
	Léger	(Duplessis)	
		Robert	

CONTRE - 58

Arcand	Chevarie	Kelley	Rotiroti
Bachand	Corbeil	L'Écuyer	Simard
(Outremont)	Courchesne	Lehouillier	(Dubuc)
Bachand	D'Amour	Lessard	Sklavounos
(Arthabaska)	Diamond	MacMillan	St-Amand
Beauchamp	Drolet	Mamelonet	St-Pierre
Bergman	Dubourg	Marcoux	Thériault
Bernard	Dutil	Marsan	Vallée
Bernier	Fournier	Matte	Vien
Billette	Gagnon-Tremblay	Ménard	Weil
Blais	Gaudreault	Moreau	Whissell
Bolduc	(Hull)	Normandeau	
Boulet	Gautrin	Ouellette	
Carrière	Gignac	Ouimet	
Charbonneau	Gonthier	Paquet	
Charest	Huot	Paradis	
Charlebois	James	Reid	